

De nos nouvelles...

Le partenariat est une belle aventure humaine, qui étape par étape, façonne des échanges et écrit des histoires. Des histoires de marque, naturellement. Découvrez notre démarche professionnelle en recevant de nos nouvelles.

LE CONTRAT

Aujourd'hui on signe le contrat ! Oh le mot magique !

Dès lors qu'on semble d'accord sur l'essentiel, on en arrive vite à vouloir formaliser cette entente, cette proposition d'une collaboration équitable, sans faille et surtout sans mauvaise surprise. C'est l'heure du contrat !

Ecrit noir sur blanc tout paraît plus clair ! Etonnant non ?

Et puis dans la communication, on pense tous « contrat ». Contrat qui engage l'annonceur et son agence ; contrat qui prévoit des conditions drastiques pour les prestataires extérieurs, assortis par principe de clause de confidentialité... Pas toujours facile à respecter d'ailleurs ! Oui mais voilà un contrat, c'est d'abord un engagement mutuel. Avec des obligations pour chacun et un cadre juridique plus ou moins ferme visé par nos avocats.

Engagement : notre engagement sur les projets de partenariat de nos clients est total. Si nous ne sommes pas impliqués à 100% dans nos recherches, comment pourraient-elles aboutir ? C'est aussi pour cela que vous vous engagez à mener vos projets à leur terme.

Mission : il s'agit bien d'une mission que nos clients nous confient, avec un objectif précis, chiffré, un calendrier à respecter, un discours à apprivoiser et à propager avec exactitude et transparence. Le succès de la mission dépend beaucoup de sa clarté et finalement peu de sa difficulté. Notre mission est toujours de trouver des partenaires.

Cahier des charges : pour être certain qu'un partenaire vous conviendra, il nous faut alors préciser la nature des échanges, de l'équilibre entre les apports de chacun. Cela fait partie de notre contrat comme une garantie. Pour vous comme pour nous. Un partenaire répondra au cahier des charges ou ne sera pas considéré comme un partenaire.

Rémunération : le succès de notre mission nous vaudra une rémunération. Elle est prévue dès le départ, inscrite au contrat pour éviter tout malentendu. Elle ne dépend de rien d'autre que de notre performance et de la mise en oeuvre de notre savoir-faire.

Voilà ! Une signature accompagne un accord entre nous ! Nous sommes engagés à court terme ou même durablement, mais seulement pour le meilleur !

Afin que nous gagnions ensemble !

« *Tiens vis-à-vis des autres ce que tu t'es promis à toi seul. Là est ton contrat.* » René Char.

A bientôt - Belle Plume.

Réagissez en écrivant à bplume@lepartenariat.com

